

DEC143324DR05

**Décision portant nomination de M. Pascal De Boyer d'Eguilles aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS MOY500.**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC090167DR05 du 28 décembre 2009 portant nomination de M. Anthony PIOROWICZ aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la Délégation Ile de France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que M. Pascal De Boyer d'Eguilles a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15/10/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 24 au 26/11/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Pascal De Boyer d'Eguilles, technicien CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein du secteur technique du service logistique et technique de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

M. Pascal De Boyer d'Eguilles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal De Boyer d'Eguilles est placé directement sous l'autorité du responsable du service logistique et technique.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 décembre 2014

Visa du délégué régional  
du CNRS

Visa du responsable du service  
logistique et technique